



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conférence Locale de l'Air du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve

Vendredi 13 janvier 2023

Amphithéâtre de l'ENILV à la Roche-sur-Foron

Piloté par



Financé par



Co-animé par



ORDRE DU JOUR



1. Bilan de l'année 2022 et focus sur quelques actions PPA :
 - Stratégie de Communication
 - Commission Résidentiel & Tertiaire
 - Commission Transports & Mobilités
 - Commission Activités Economiques
 - Commission Ressources et Déchets
 - Actions Transversales
2. Information sur l'amélioration de la qualité de l'air
3. Calendrier des prochaines commissions
4. Questions diverses / échanges avec la salle

1. BILAN 2022 ET FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS PPA

GOUVERNANCE DU PPA



Conférence locale de l'air (CL'AIR)

Vice-Président
Eric FOURNIER.
Conseiller Régional

Président
Préfet de la Haute-Savoie

Vice-Président
Martial SADDIER,
Président CD74
Suppléance : Christelle PETEX

Bureau PPA

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Transports & Mobilités

Pilote

Eric FOURNIER

(Région)

Résidentiel & Tertiaire

Pilote

Raphaël CASTERA

(EPCI)

Activités économiques

Pilote

Sylviane NOËL

(Région)

Ressources & Déchets

Pilotes

Marie Noelle FLEURIE
Stéphane ALLARD
Jean-Philippe MAS

(CR/CD-SITOM)

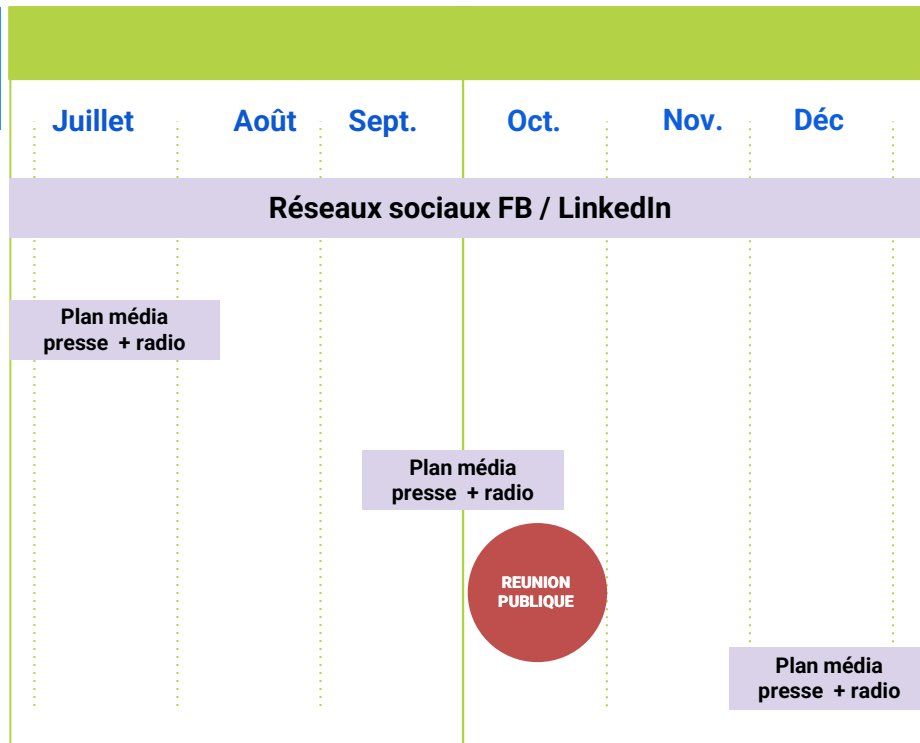
Porteurs/Opérateurs/Maîtres d'ouvrages



STRATÉGIE DE COMMUNICATION BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

RÉTROSPECTIVE DU CALENDRIER COMMUNICATION 2022

22



Thématiques des plans média :

- Généralités PPA
- Fonds Air Bois
- Interdiction du brûlage des déchets verts
- Réunion publique
- Interdiction des foyers ouverts
- Bonnes pratiques de chauffage au bois



RÉSEAUX SOCIAUX

PROGRAMMATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX



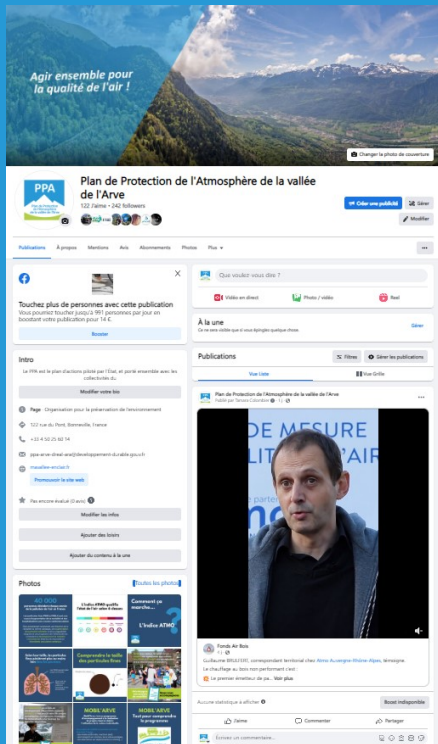
- Ouverture des comptes **Facebook** et **LinkedIn fin juin 2022**
- Mise en place d'une ligne éditoriale orientée "grand public" :
 - Faire connaître le PPA et ses actions
 - Développer une pédagogie autour de la pollution dans la vallée
 - Favoriser les bonnes pratiques et les comportements citoyens
 - Informer sur la législation et les normes à respecter
 - Informer sur les aides et les services disponibles pour les particuliers et les professionnels

RÉSEAUX SOCIAUX

Chiffres clés 1 Juin 2022 – 4 janvier 2023



FACEBOOK



Ligne éditoriale

1 post / semaine publié le mardi
34 publications sur la période

LINKEDIN

1 post / semaine publié le mardi
31 publications sur la période

Audience

245 abonnés

155 abonnés

Le TOP 3 de la période (hors sponsoring)

Meilleures performances organiques

- Annonce de la réunion publique (29 septembre) : **5893 vues**
- Territoire d'application du PPA (7 juillet) : **4823 vues**
- Réglementation vente de bois (27 septembre) : **3526 vues**

Meilleures performances organiques

- Limitation de vitesse (2 novembre) : **6997 vues**
- Topographie de la vallée (23 août) : **1008 vues**
- Polluants de la vallée (26 juillet) : **796 vues**



RÉUNION PUBLIQUE

RAPPEL DU DISPOSITIF



- **Lieu** : Parvis des Fiz, Passy
- **Format** : 2 heures. Présentations des résultats et des actions + échange avec le public
- **Principe** : les décideurs du PPA vont à la rencontre des habitants
- **Animation et scénographie** : volonté de proximité avec le public
- **4 Capsules vidéo** : 1 micro trottoir + 3 capsules thématiques: FAB foyers modestes, FAE interview entreprise Perrotton, mobilité douce "pédibus" Combloux
- **Médiatisation/annonce de la réunion** : Presse locale + RS (Facebook)



PISTES D'AMÉLIORATION

- **Renforcer** la participation des habitants aux côtés des associations
- **Accentuer** la médiatisation de la réunion en amont (enjeu des relais)
- **Timing de la réunion:** pour une “2e réunion publique”, augmenter le temps consacré aux questions/réponses vs le temps des présentations
- **Se concentrer sur des sujets spécifiques**
- **Favoriser l'interaction et la participation** en amont et pendant la réunion
- **Médiatisation:** obtenir des retombées presse nationale



STRATEGIE DE COMMUNICATION : PERSPECTIVES 2023



➤ Plan Média:

- **Renforcer** la sensibilisation des populations touristiques et des propriétaires de résidences secondaires sur l'interdiction de l'utilisation des foyers ouverts et les bonnes pratiques de chauffage au bois (Hiver 2022/2023)
- **Médiatisation:** obtenir des retombées presse nationale
- Renforcer la communication sur les **actions mobilité** (Fonds Air Véhicule, Mobil'Arve, etc.)

➤ Réunion publique:

- **Accentuer** la médiatisation de la réunion publique en amont
- **Timing de la réunion:** pour une "2e réunion publique", augmenter le temps consacré aux questions/réponses vs le temps consacré aux présentations
- Favoriser **l'interaction et la participation** en amont et pendant la réunion

➤ Réseaux sociaux:

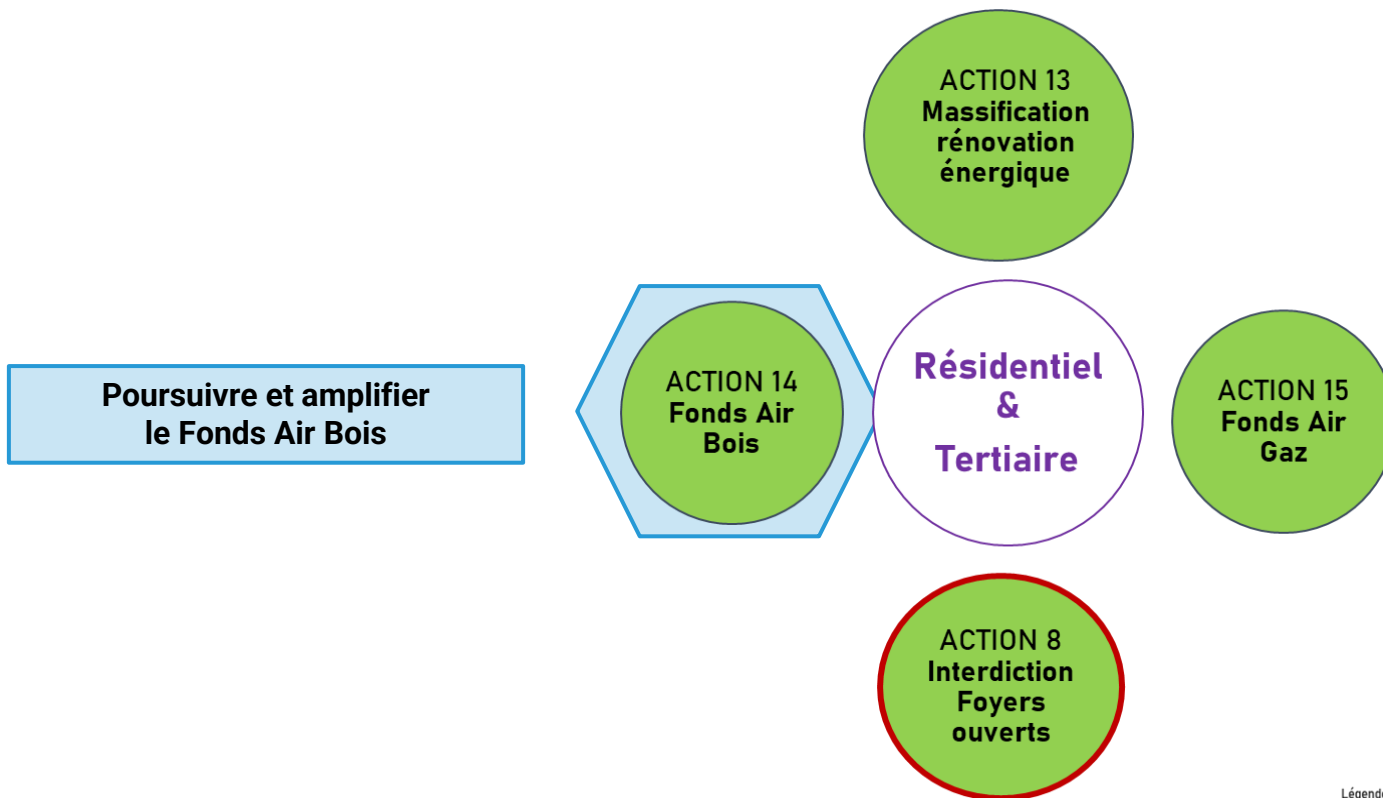
- **Se concentrer sur des sujets spécifiques et concrets (résultats du PPA, etc.)**



COMMISSION RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE

LES ACTIONS DU RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

Action 14



Légende - Avancement de l'action :

● En cours ● Engagée ● Non Engagée / ○ Action transversale



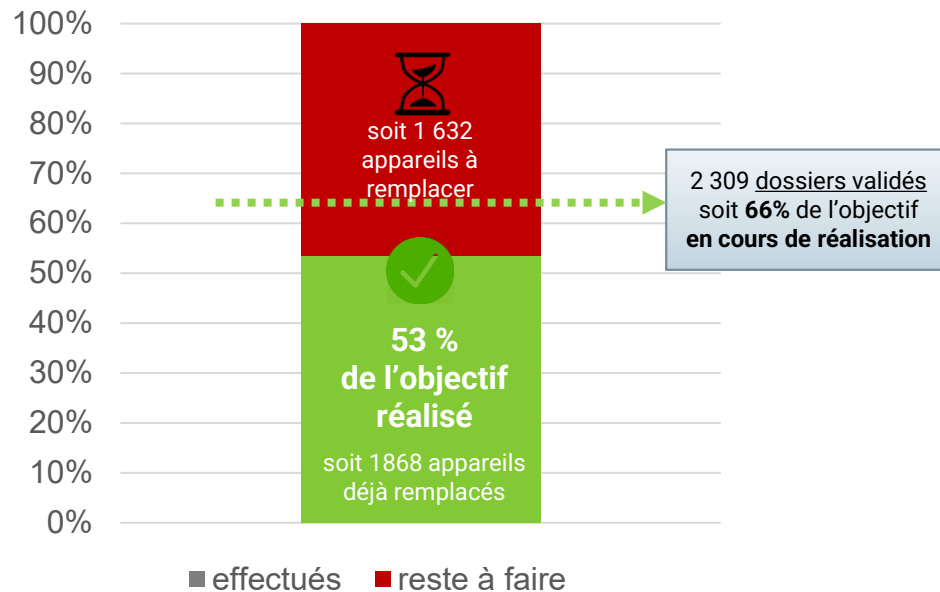
LE FONDS AIR BOIS

ACTION FONDS AIR BOIS

Avancement de l'action

- Remplacement des appareils de chauffage au bois antérieurs à 2002 :
- **1868** appareils remplacés depuis le début du PPA2
- **3.7 millions d'euros de primes** Fonds Air Bois attribués
- **33 %** des appareils remplacés sont des **foyers ouverts**
- **69 %** des nouveaux appareils installés sont des **poêles** et **29% des inserts**
- Tous les appareils remplacés ont plus de 20 ans (règlement du FAB).
- Parmi eux, 57 % ont plus de 30 ans

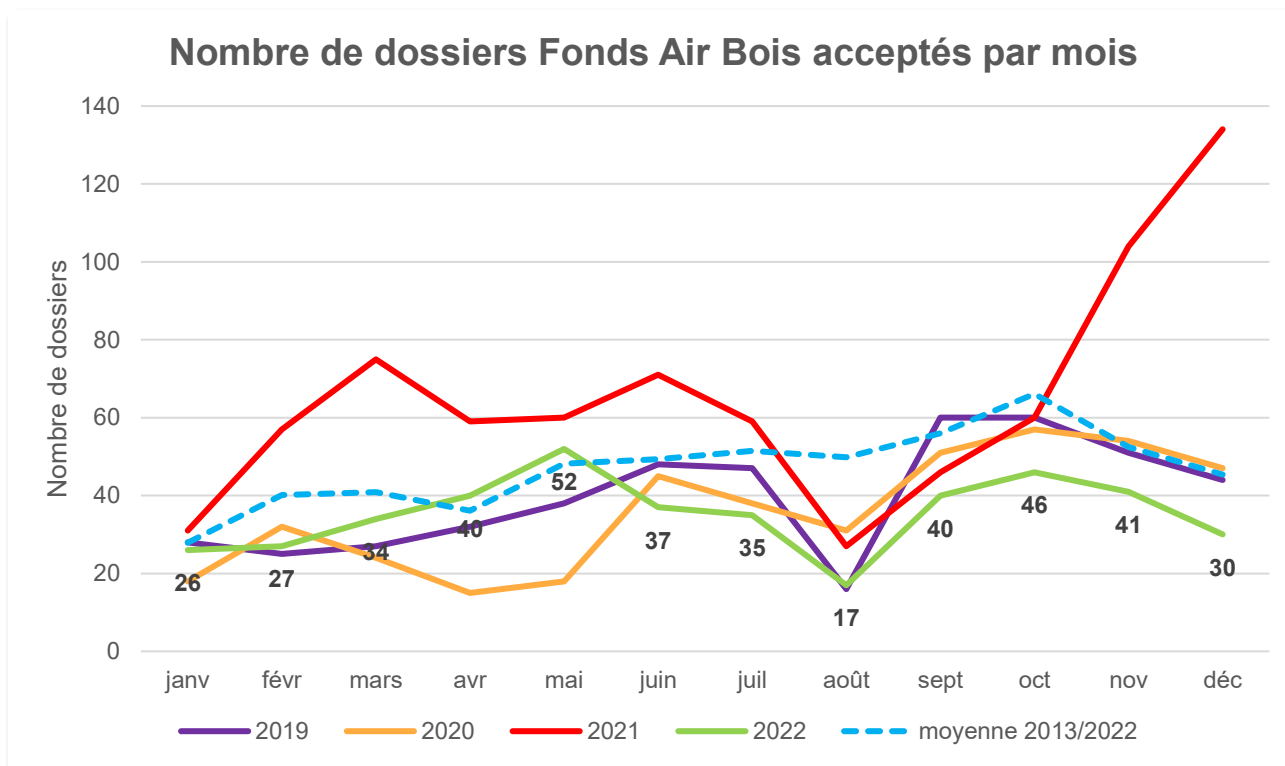
➤ **FAB 1 + FAB = 5068 appareils remplacés**



FAB 2 (objectif de 3500)

ACTION FONDS AIR BOIS

Evolution du nombre de dossiers acceptés



ACTION FONDS AIR BOIS

Evolutions du dispositif

- Prolongement du FAB 2 pour 2 années supplémentaires :
2023 et 2024
- Evolutions des critères et exigences à compter du **01/01/2023** :
 - **Le dispositif s'ouvre aux appareils antérieurs à 2005** contre 2002 jusqu'à présent
 - Une photo de l'appareil vétuste et du nouvel appareil en fonctionnement seront exigées
- **Pour rappel, le FAB est ouvert aux énergies renouvelables!**



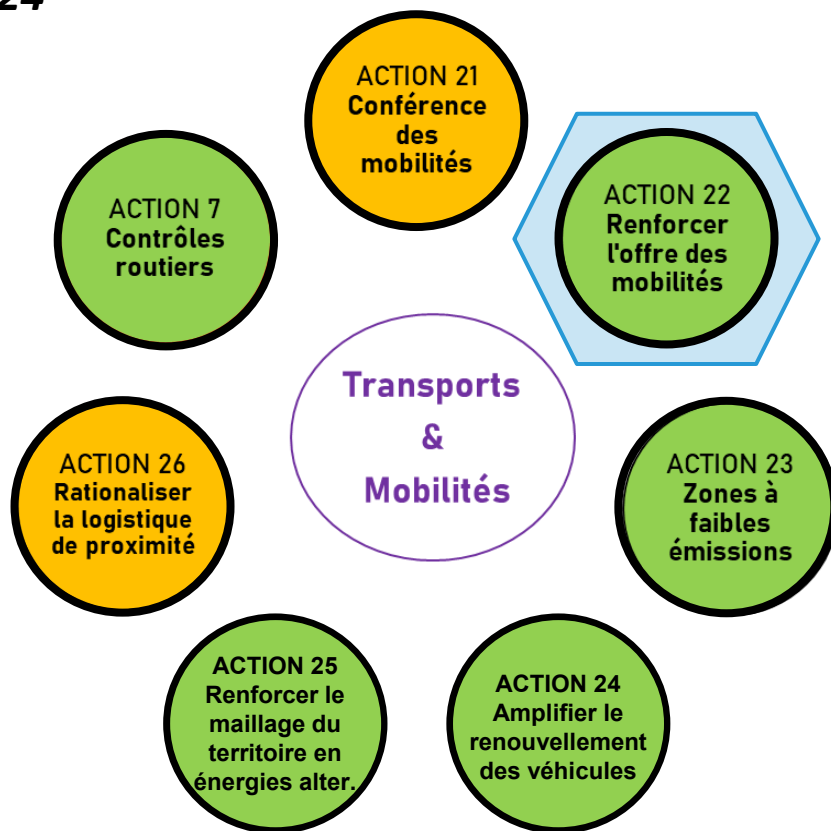
- **Lancement d'une étude de connaissance du gisement restant (étude initiale datant de 2012)**
 - ✓ Mieux connaître les ménages concernés, les utilisateurs de chauffage au bois
 - Leur profil (âge, situation, localisation, etc.)
 - Propriétaires de résidences principales/secondaires?
 - ✓ Quantifier et qualifier les appareils non performants restants



COMMISSION TRANSPORTS & MOBILITÉS

LES ACTIONS TRANSPORTS ET MOBILITES

Actions 22, 23, 24



Accompagner les changements de comportement

Légende - Avancement de l'action :

● En cours ● Engagée ● Non Engagée / ○ Action transversale



MOBILITÉ CYCLABLE

Projets de mobilité cyclable soutenus en 2022



Lauréats de l'appel à projet continuité cyclable du Ministère :

- Commune de Sallanches : Création d'un aménagement cyclable en site propre sur la route de l'Arve - 203 100 €
- CCFG : Création d'un itinéraire cyclable entre Bonneville et Vougy via Thuet 675 000 €

Lauréats de l'appel à projet Avelo2 de l'Ademe :

- CCFG : Informer et guider les cyclistes pour démocratiser l'usage du vélo
- Commune de Passy : mise en place de stationnement vélos et d'actions d'animation et de promotion de la pratique du vélo
- Commune de La Roche sur Foron : étude de faisabilité et mise en place d'actions de promotion du vélo
- SM4CC : extension d'un service de location de VAE et autres vélos pour de la moyenne et longue durée.

Lauréats de l'appel à projet Mobil'Arve :

- Arenthon : développement des déplacements cyclables
- CCPMB : étude pour la mise en place de 3 lignes de vélobus

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA D'INTENTION DE COVOITURAGE



Un accompagnement covoiturage...

25 jours pour amener au développement de projets de covoiturage



Un contexte national très favorable

- ❑ Plan national du covoiturage du quotidien lancé en Décembre 2022
- ❑ Une forte évolution de la pratique liée à l'augmentation des coûts de l'énergie
- ❑ Des solutions techniques efficaces depuis quelques années
- ❑ Des collectivités identifiées comme compétentes par la loi LOM

Des enjeux locaux propices

- Des difficultés liées à la pollution atmosphérique
- Un très fort usage de la voiture individuelle (estimée à + de 95% des déplacements D/T)
- Des offres alternatives en cours de développement
- Peu d'actions en faveur de covoiturage

...Pour développer un schéma d'intention





Une première phase indispensable de diagnostic et d'acculturation (15j)



Avec les élus du territoire

- Formation covoiturage (2 créneaux de 2h)
- Définition des enjeux du territoire pour les déplacements covoiturage via des réunions de concertation (1 par CC)
- Diffusion d'un questionnaire corrélé aux concertations

Techniquement

- Potentiels de covoiturabilité
- **Hierarchisation des cibles** (Domicile – travail, loisirs, tourisme, accessibilité, solidaire, ...)
- Définition des distances de trajet
- Etude approfondie de la **covoiturabilité des déplacements des salariés**
- Benchmarking covoiturage

Auprès des habitants

Option 1

- Elaboration d'une expérimentation de covoiturage proposée dans le diagnostic

Option 2

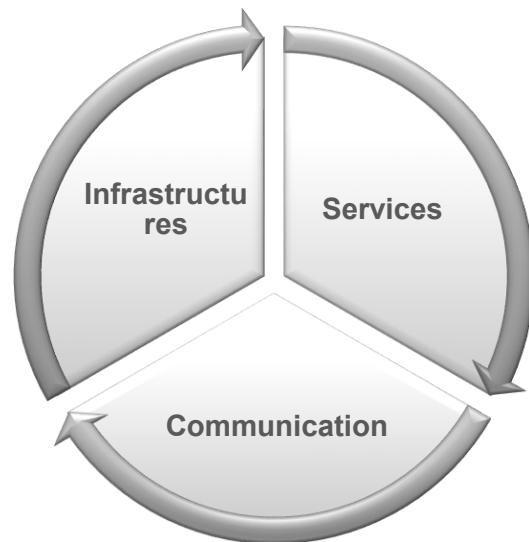
Si l'expérimentation n'est pas possible au vu des budgets et des délais proposés

- Questionnaire covoiturage pour les habitants du territoire
- Comprendre leurs habitudes, leurs besoins, leur sensibilité





Propositions de projets covoiturage (10j)

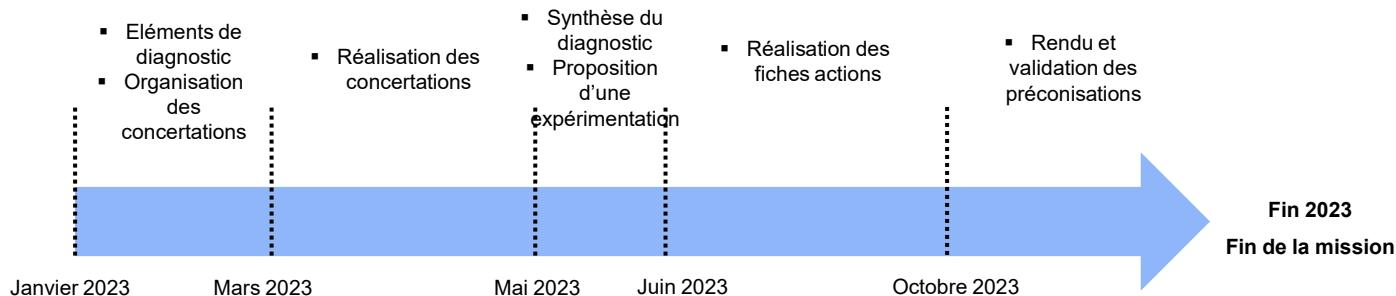


- ✓ Sous le format de fiches actions
- ✓ A horizon maximum 2030
- ✓ En lien avec les offres des territoires voisins
- ✓ En prenant en compte les notions de gouvernance
- ✓ Pour différentes échelles de budget
- ✓ En s'inscrivant dans le plan national du covoiturage





Calendrier estimatif





COMMISSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

FONDS AIR ENTREPRISE / INDUSTRIE

Action 17



Poursuivre l'aide publique environnementale et à l'investissement des opérateurs économiques

Légende - Avancement de l'action :

● En cours ● Engagée ● Non Engagée / ○ Action transversale



FONDS AIR INDUSTRIE / ENTREPRISE

FONDS AIR ENTREPRISE / INDUSTRIE

Action 17 – avancement de l'action sur la période 2019-2022



Budget / consommation Période 2019-2022

En 2022



1 750 k€ alloués,
1720 k€ consommés

9 dossiers,
400 k€ de travaux / 185 k€ d'aides



1810 k€ alloués,
1100 k€ consommés

1 dossier
1 180 k€ de travaux / 400 k€ d'aides



750 k€ alloués,
54 k€ consommés

Pas de dossier en 2022



900 k€ alloués,
250 k€ consommés

Étude de préfiguration
Conjointe CCAM/CCPR



850 k€ alloués

FONDS AIR INDUSTRIE / FONDS AIR ENTREPRISES [2.0]

Nouveau Fonds permettant d'harmoniser le dispositif à l'échelle des EPCI
Période 2023-2025



➤ Gouvernance à l'échelle des 5 EPCI

- COTECH et COPIL mutualisés
- Réflexion sur la mutualisation de l'animation

➤ Eligibilité

- Toutes les entreprises éligibles (quelle que soit la taille et l'activité à condition d'avoir un n° SIRET)
- Validation en cours par l'ADEME de la liste positive d'équipements

FONDS AIR INDUSTRIE / FONDS AIR ENTREPRISES [2.0]

*Nouveau Fonds permettant d'harmoniser le dispositif à l'échelle des EPCI
Période 2023-2025*



- Montant des aides
 - 40 % du montant HT / aide plafonnée à 50 000 €
 - Possibilité de déplafonnement de l'aide pour des dossiers spécifiques nécessitant des investissements conséquents et permettant d'atteindre un gain significatif pour le territoire en matière de qualité de l'air

- Conditions de recours aux aides
 - Respecter la réglementation et aller au-delà de la contrainte réglementaire
 - Indicateurs de suivi et calcul des gains systématique (ATMO)

FONDS AIR ENTREPRISE / INDUSTRIE [2.0]

Perspectives 2023-2025



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Budget sollicité : 1200 k€



Budget sollicité : 1100 k€



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Budget sollicité : 875 k€



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

Budget sollicité : 830 k€



Budget sollicité : 160 k€

Action co-financée par :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



haute savoie
le Département



COMMISSION RESSOURCES & DÉCHETS

Les objectifs de réduction des déchets en Haute-Savoie

Les objectifs réglementaires – En terme de QUANTITES de déchets

La Loi AGEC

- -15% de DMA en kg/hab. en 2030 / à 2010
- 5% de DMA en préparation à la réutilisation en 2030
- 70% de valorisation énergétique des déchets ne pouvant être valorisés matière en 2025
- 10% de DMA stockés en 2035

La LTECV

(repris dans le SRADDET)

- 65% des DND-NI valorisés matière ou organique en 2025 (repris SRADDET)
- Réduction de moitié des tonnages des unités d'incinération sans valorisation énergétique en 2025 / à 2010
- -50% de stockage des DND-NI en 2025 / à 2010

Le SRADDET

- Stabilisation des tonnages de DND-NI en 2031 / à 2015

Reste à faire

La Loi AGECC

- -15% de DMA en kg/hab. en 2030 / à 2010
- 5% de DMA en préparation à la réutilisation en 2030
- 70% de valorisation énergétique des déchets ne pouvant être valorisés matière en 2025
- 10% de DMA stockés en 2035

La LTECV

(repris dans le SRADEET)

- 65% des DND-NI valorisés matière ou organique en 2025 (repris SRADEET)
- Réduction de moitié des tonnages des unités d'incinération sans valorisation énergétique en 2025 / à 2010
- -50% de stockage des DND-NI en 2025 / à 2010

Le SRADEET

- Stabilisation des tonnages de DND-NI en 2031 / à 2015

Les objectifs réglementaires – En terme de MOYENS

La Loi AGECE

- Mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

La LTECV (*repris dans le SRADDET*)

- 3 millions d'hab. régionaux couverts par la TI en 2025
- Extension des consignes de tri des plastiques dans les emballages d'ici 2022

Le Code de l'Environnement

- Être couvert par un PLPDMA

L'ADEME

- 100% de matrices des coûts 2019 validées

Reste à faire

La Loi AGECL

- Mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023
- ✓ 11 EPCI couverts + 7 études en cours

La LTECV

(repris dans le SRADDET)

- 3 millions d'hab. régionaux couverts par la TI en 2025
- ✓ Résultat fin 2020 : 0,5 millions d'habitants régionaux couverts par la TI
- Extension des consignes de tri des plastiques dans les emballages d'ici 2022

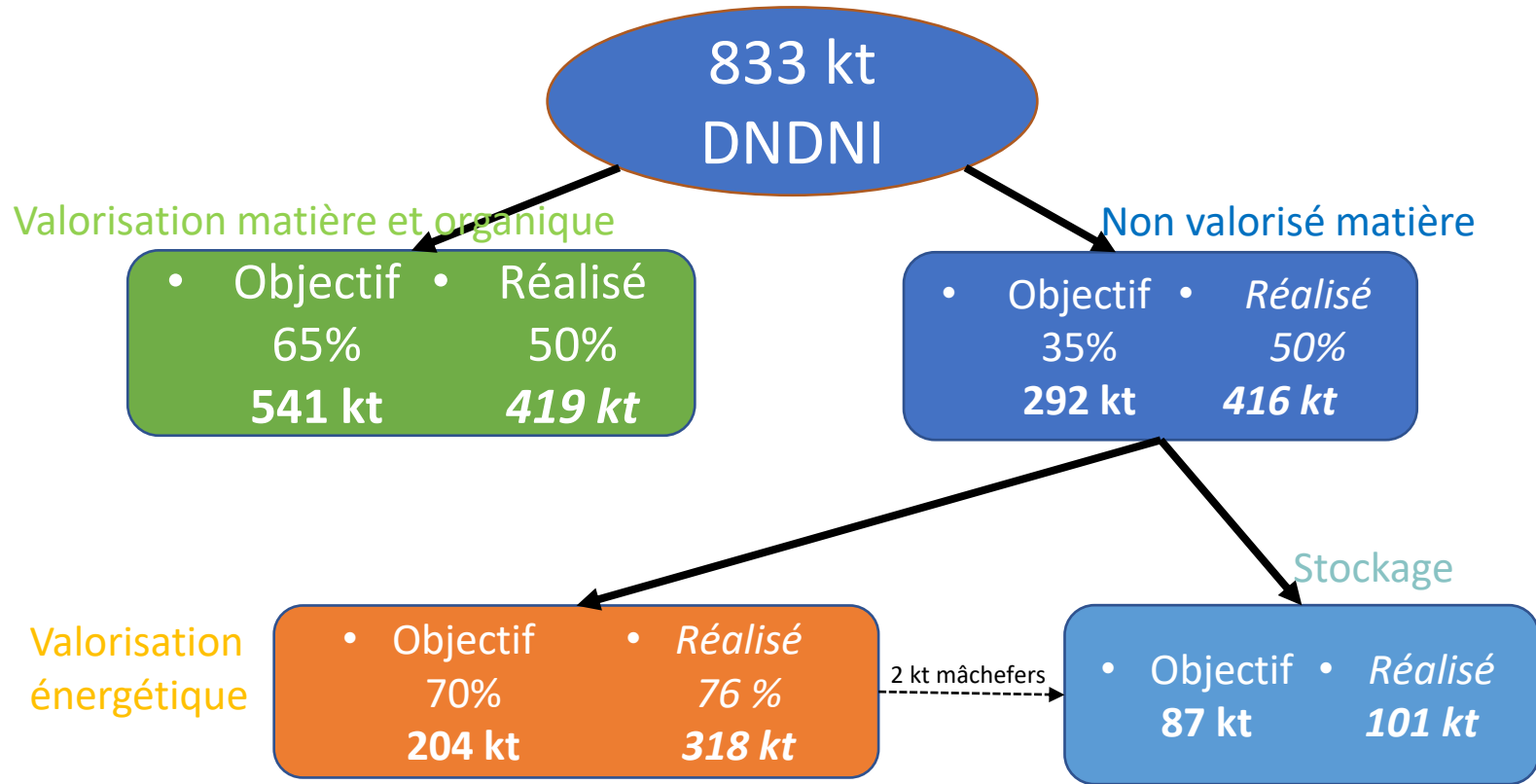
Le Code de l'Environnement

- Être couvert par un PLPDMA
- ✓ 4 EPCI couverts sur 21 EPCI + 2 études en cours

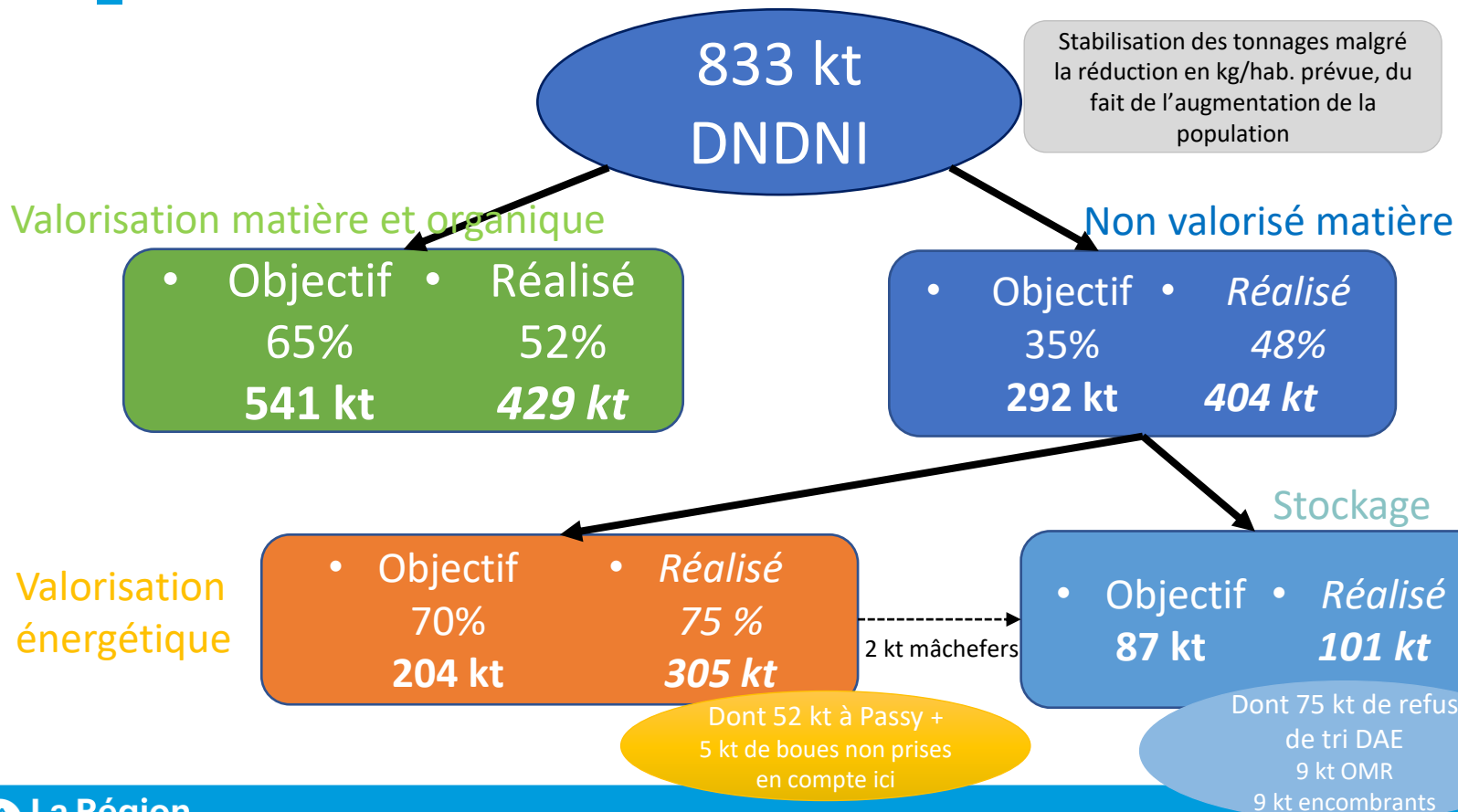
L'ADEME

- 100% de matrices des coûts 2019 validées
- ✓ 18 EPCI engagés

Données du département en 2019 (hors projets)



En prenant en compte les projets



Conclusions

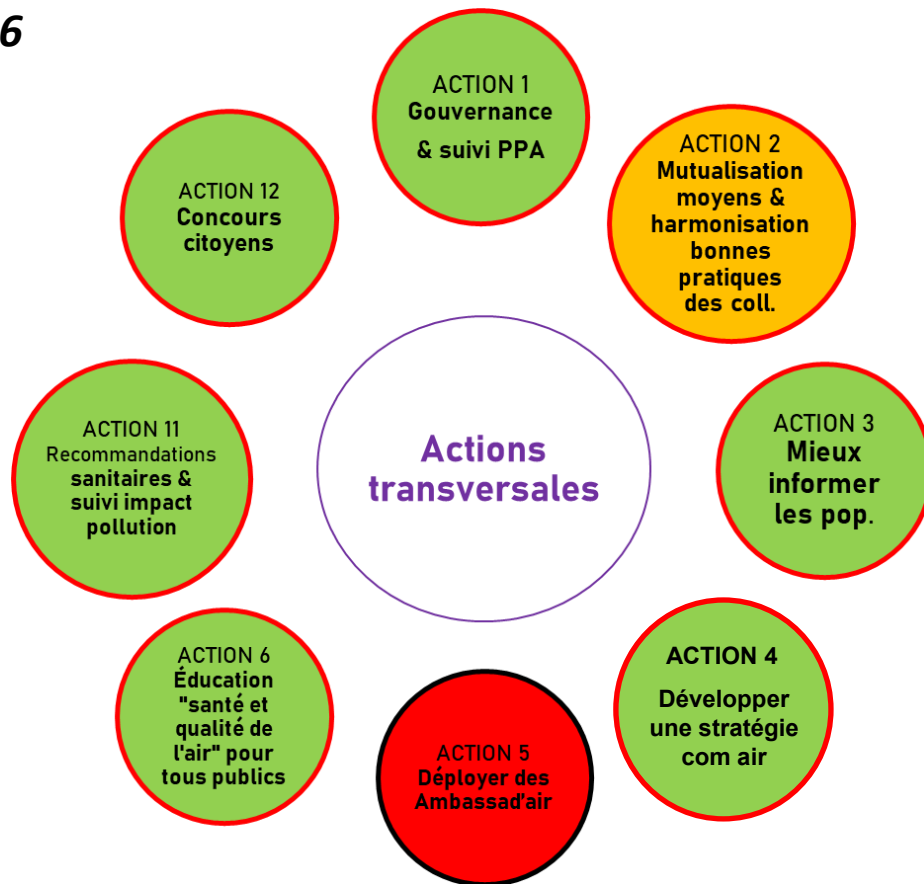
- **Augmenter le recyclage matière**
- **Développer le tri à la source des biodéchets**
- **Enjeu particulier de connaissance des DAE exportés vers les centres d'enfouissement**
- **Diminuer globalement les tonnages d'ordures ménagères**

Gouvernance: intégrer le suivi de ces objectifs et du plan d'action dans le pilotage stratégique de la trajectoire de transition de la Haute-Savoie

ACTIONS TRANSVERSALES

ACTIONS TRANSVERSALES

Actions 3, 4, 6

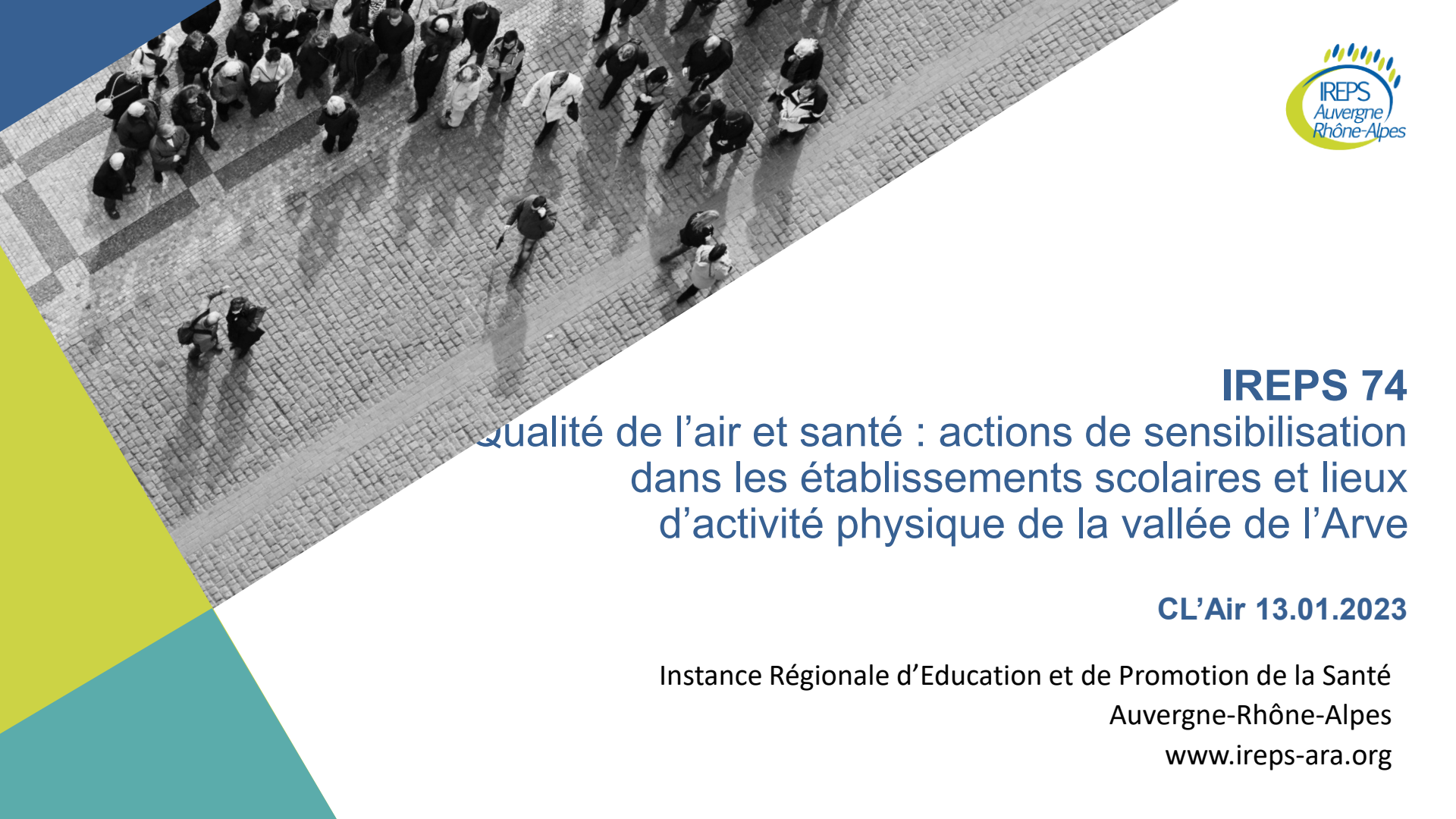


Légende - Avancement de l'action :

● En cours ● Engagée ● Non Engagée / ○ Action transversale



QUALITÉ DE L'AIR ET SANTÉ / IREPS 74

An aerial, black and white photograph of a large crowd of people walking on a cobblestone street. The crowd is dense in the upper left and becomes sparser towards the bottom right. The street has a grid-like pattern of cobblestones. The image is partially obscured by a diagonal white line that separates it from the text area. There are also blue, yellow, and teal geometric shapes in the corners of the overall page design.

IREPS 74

Qualité de l'air et santé : actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et lieux d'activité physique de la vallée de l'Arve

CL'Air 13.01.2023

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
www.ireps-ara.org

Qualité de l'air et santé : actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et lieux d'activité physique de la vallée de l'Arve -

Contexte du projet

2019-2023: Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve n°2

5 AXES, 12 DÉFIS, 30 ACTIONS

AXES	DÉFIS	ACTIONS
COLLECTIF & TRANSVERSAL	1 ^{er} DÉFI PILOTER MUTUALISER FINANCER	1 Organiser la Gouvernance de l'Air dans la vallée et le suivi du PPA
		2 Mutualiser les moyens et harmoniser les bonnes pratiques des collectivités
	2 ^e DÉFI COMMUNIQUER INFORMER ÉDUQUER	3 Mieux informer les populations et faciliter le dialogue sur la qualité de l'air
		4 Développer des actions/une stratégie de communication « Air »
		5 Déployer un réseau d'ambassadeur de l'air sur tout le territoire
		6 Mettre en place des actions d'éducation sur « santé et qualité de l'air » pour tous les publics
	3 ^e DÉFI INTERDIRE CONTRÔLER SANCTIONNER	7 Renforcer les contrôles routiers anti-pollution des véhicules
		8 Supprimer et interdire les foyers ouverts et les appareils de chauffage non-performants
		9 Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre, de l'écoouage et des mesures en pics
		10 Contrôler les activités économiques relevant de la police des installations classées

6.1 Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du grand public et des professionnels

6.2 Développer l'éducation et la promotion de la santé en milieu scolaire

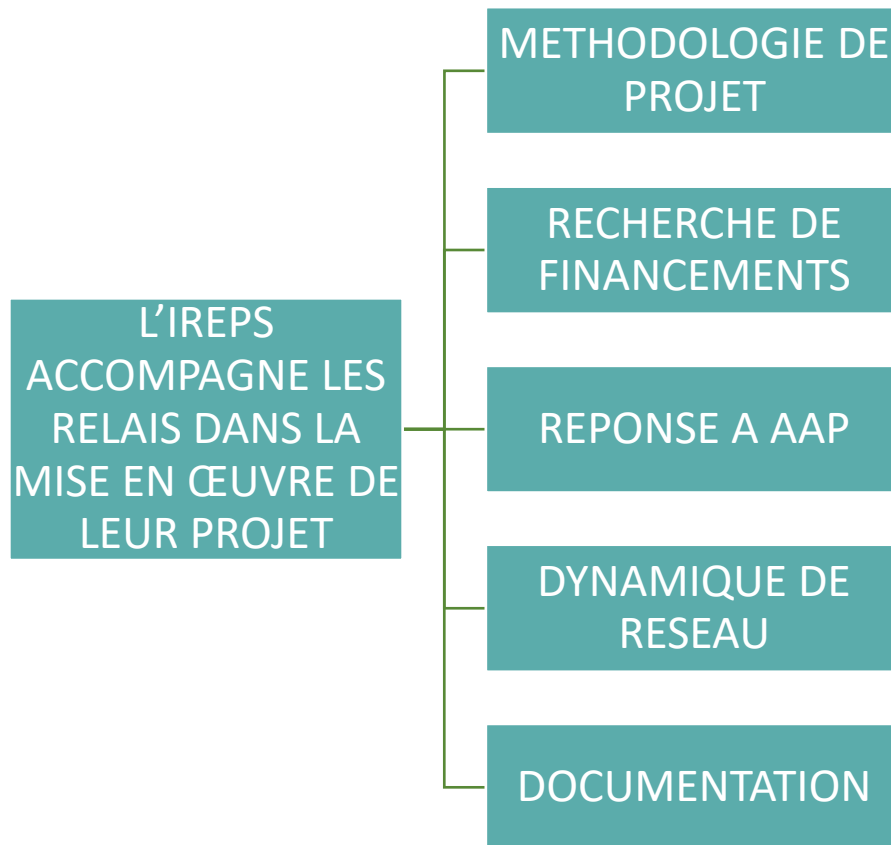
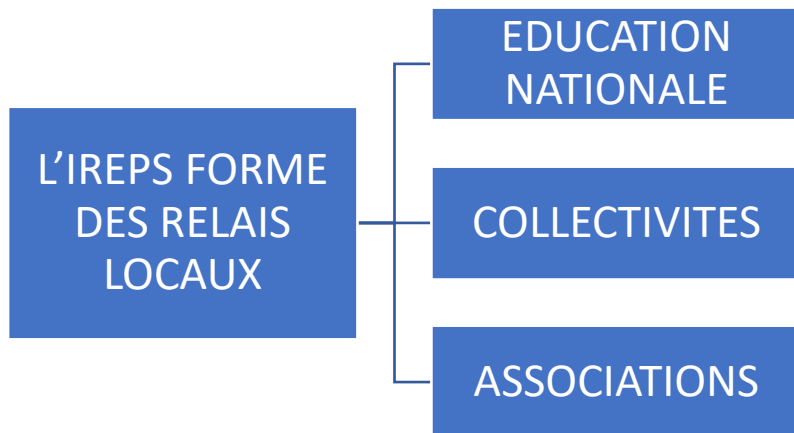
OBJECTIF GENERAL

Contribuer à l'amélioration de la santé en lien avec la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve, grâce à des actions de promotion de la santé menées auprès de publics enfants et jeunes

➤ **Objectif spécifique 1 :**
renforcer une dynamique partenariale sur le territoire de la vallée de l'Arve autour du thème 'qualité de l'air et santé'

➤ **Objectif spécifique 2 :**
Renforcer les compétences des professionnel.le.s du territoire sur les liens entre qualité de l'air et santé

1. **Réaliser un état des lieux des actions** déjà menées sur ces questions
2. **Mettre en place la gouvernance** du projet
3. **Former une équipe de professionnels sur les enjeux de la qualité de l'air et la santé et la réalisation de projets sur leur territoire**
4. **Déployer les actions** dans les établissements
5. **Evaluer** la phase pilote



ACTIONS 2020	PERIODE	RESULTATS
Réaliser un état des lieux des actions déjà menées	2020	7 Actions recensées sur le territoire
Mettre en place la gouvernance du projet	2020-2021	<p>2 COFIL: 24/11/2020 et 23/11/2021: 41 participants : ARS, Education Nationale, SM3A, DDT, USEP, collectivités de la vallée de l'Arve (Cluses, Passy, Bonneville, St Gervais, CC Pays rochois, Thyez, DDT, Vougy, CCPMB, Contamines sur Arves) IREPS, CPIE, MGEN, DREAL, Réseau empreintes, Mutualité française.</p> <p>1 COTECH 06/09/2021 : 10 participants : Education Nationale, CCPMB, ARS, IREPS, CPIE</p>
Organiser 3 sessions de formations pluriprofessionnelles et intersectoriels	2021-2022	<p>3 sessions de formations de 2 jours réalisées en 2021 et 2022 : 47 participants – 66% très satisfaits, 33% satisfaits</p> <p><u>SESSION 1</u> : Formation « Air et santé-Eléments clés » 28 janvier 2021 - 3 mars 2021 et 30 juin 2021</p> <p><u>SESSION 2</u> : Concevoir un projet d'éducation sur la qualité de l'air et la santé : apports théoriques, postures et expérimentation d'outils - 20 septembre 2021 et 22 octobre 2021</p> <p><u>SESSION 3</u> : Concevoir un projet d'éducation sur la qualité de l'air et la santé : apports théoriques, postures et expérimentation d'outils - 15 septembre et 6 octobre 2022 –</p> <p>1 journée de formation à destination d'un club sportif de la vallée - 7 juillet 2021 - 3 participant</p>

ACTIONS 2021-2022	PERIODE	RESULTATS
Accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire	2021-2022	<p>5 accompagnements :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagnement de l'USEP Cluses pour la mise en place d'une action sur la qualité de l'air lors d'une manifestation à vélo 2. Accompagnement d'une école élémentaire MARNAZ la mise en place d'un défi sur l'école sur la mobilité et l'impact sur la qualité de l'air. 3. Conseil méthodologique pour le club de foot D'AYSE à la mise en place d'une enquête concernant les polluants atmosphériques 4. Accompagnement d'un centre de loisirs des Serpentins à Scionzier pour la réflexion, la conception et la mise en place d'actions qualité de l'air et santé dans le cadre de leur PEdT. Montée en compétences des animateurs du centre. <p>Conseil méthodologique auprès d'enseignants de collège Jean Jacques GALLAY à Scionzier pour la mise en place d'action sur la qualité de l'air dans leur établissement</p>
Nombre de territoire bénéficiaires de l'action	2020-2022	<p>1 communauté de commune : CCPMB</p> <p>5 Communes : Commune de La Roche Sur Foron; Commune de Scionzier; Commune du Mt Saxonnex; Commune de Passy; Commune de Sallanches</p>

Points positifs à relever :

- Retours très positifs à la suite des formations;
- Investissement de la part des collectivités pour la dernière formation => réel levier pour la mise en œuvre de projets sur les territoires ;
- Compétences et recul IREPS/CPIE sur la thématique ;
- Approche participative du projet dans sa globalité appréciée ;
- Pluralité des professionnels et établissements lors des formations.

Difficultés rencontrées :

- Lancement du projet en pleine crise sanitaire : disponibilités des partenaires et des publics cibles restreintes ;
- Disponibilités hétérogènes pour la participation aux formations des professionnels du secteurs enfance-jeunesse (Education Nationale, Education Populaire, structures proposant de l'activité physique) ;
- Turn-over important et manque de temps pour les équipes pour s'investir dans un projet après la formation.

- Suite des accompagnements pour les professionnels formés en octobre/novembre 2022;
- Organisation d'une journée de regroupement en 2023 pour les personnes ayant suivies les formations en 2021 et 2022: temps d'échanges de pratiques, de partage d'expérience et d'outils entre les différentes personnes formées;
- Ouvrir le projet sur la thématique plus large de l'éducation et la promotion de la santé-environnement (ESE) permettant d'élargir les actions et les acteurs à impliquer;
- Maintenir une dynamique partenariale par de l'animation du réseau sur les territoires sur la thématique et plus largement sur l'ESE;
- Valoriser ce projet (mais aussi les projets au sein des établissements scolaires) sur le site du pôle régional ESE, ou de partenaires associés, la presse locale, ou bien des lettres d'informations.

Ecoliers et parents plébiscitent de plus en plus les mobilités douces

Le plus en plus de parents et d'enseignants se tournent vers les mobilités douces pour accompagner leurs enfants à l'école. Les avantages sont nombreux : santé, économie, respect de l'environnement. Les communes de la région ont mis en place de nombreuses pistes cyclables et zones piétonnes pour faciliter ces déplacements.



LE MOINS EN PLUS
Les avantages des mobilités douces sont nombreux : santé, économie, respect de l'environnement. Les communes de la région ont mis en place de nombreuses pistes cyclables et zones piétonnes pour faciliter ces déplacements.

Les avantages des mobilités douces sont nombreux : santé, économie, respect de l'environnement. Les communes de la région ont mis en place de nombreuses pistes cyclables et zones piétonnes pour faciliter ces déplacements.

“Je vais à l'école autrement”



Les enseignants, accompagnés de deux autres scolaires marqués par la crise sanitaire, ont voulu présenter sur une note positive en proposant un défi questions aux élèves.

Les enseignants, accompagnés de deux autres scolaires marqués par la crise sanitaire, ont voulu présenter sur une note positive en proposant un défi questions aux élèves. Ils ont abordé des thèmes tels que la santé, l'environnement et le bien-être.

Des enseignants formés sur la qualité de l'air



Marie Trouillet et Oceane Regard présentent leurs outils pédagogiques.

Marie Trouillet et Oceane Regard présentent leurs outils pédagogiques. Ils ont participé à une formation pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles.



MERCI !



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation Haute-Savoie

Espace Richard Andrès - 3 avenue de la Plaine -
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 45 20 74

E-mail : contact74@ireps-ara.org

Site internet : <http://www.ireps-ara.org>

Education environnement CCPMB

- Intégration de la thématique air dans l'éducation à l'environnement au sein de la CCPMB :
 - 2018 : volonté d'intervention dans les écoles sur la thématique de l'air → création de 2 animations pour cycle 1 et 3 (maternelle et CM1-CM2)
 - 2019 : création d'une animation pour les collèges
 - 2020 : création d'une animation supplémentaire pour cycle 2 (CP-CE1-CE2)
 - 2022 : création d'une maquette pédagogique pour expliquer le fonctionnement de la respiration et l'impact des microparticules sur les poumons

Education environnement CCPMB

- Maquette pédagogique :
 - Anatomie des poumons
 - Parcours des micropolluants suivant leur taille
 - Cible initiale cycle 2 et 3 + collège



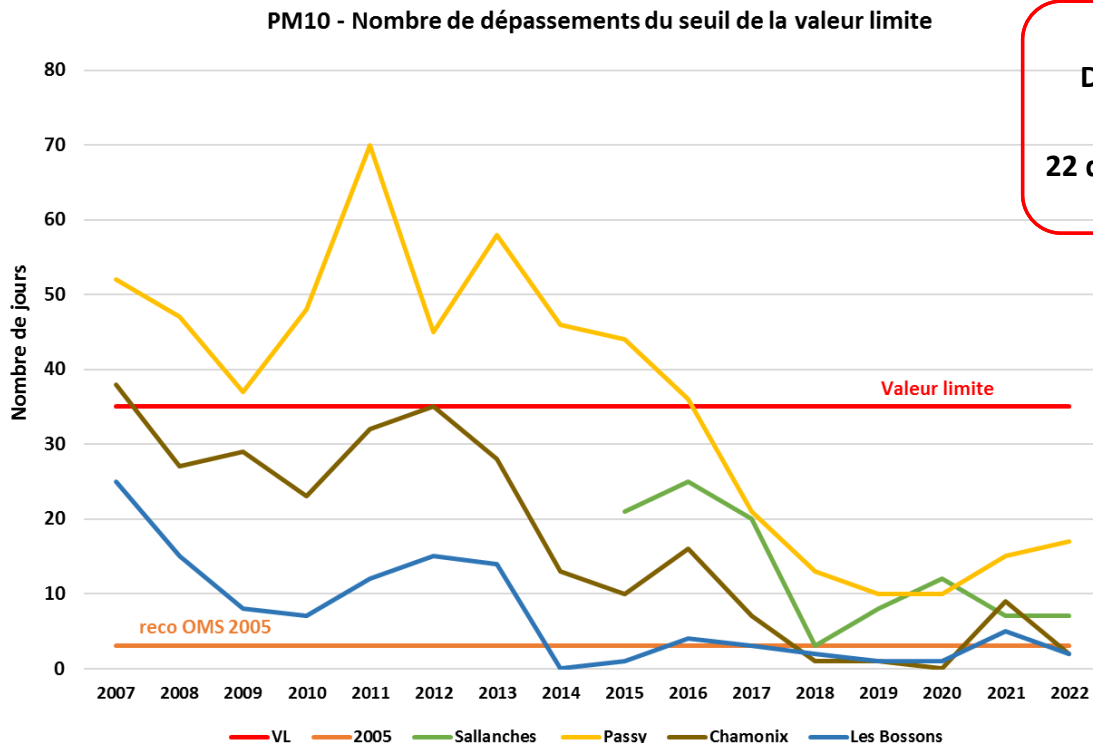
Interventions scolaires

INTITULE ANIMATION		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
C'est quoi l'air ? (cycle 1)	Nombre de classe	14	10	2	7	10
	Nombre d'élèves	327	244	42	164	246
L'air et moi (cycle 2)	Nombre de classe	non créé	non créé	8	9	2
	Nombre d'élèves	non créé	non créé	177	201	46
La qualité de l'air (Cycle 3)	Nombre de classe	15	17	6	3	3
	Nombre d'élèves	338	404	125	71	62
La qualité de l'air (Cycle 4)	Nombre de classe	non créé	1	0	1	1
	Nombre d'élèves	non créé	32	0	25	25
TOTAL	Nombre de classe	29	28	16	22	16
	Nombre d'élèves	665	680	344	461	379

2. INFORMATION SUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations de PM10 – dépassement du seuil



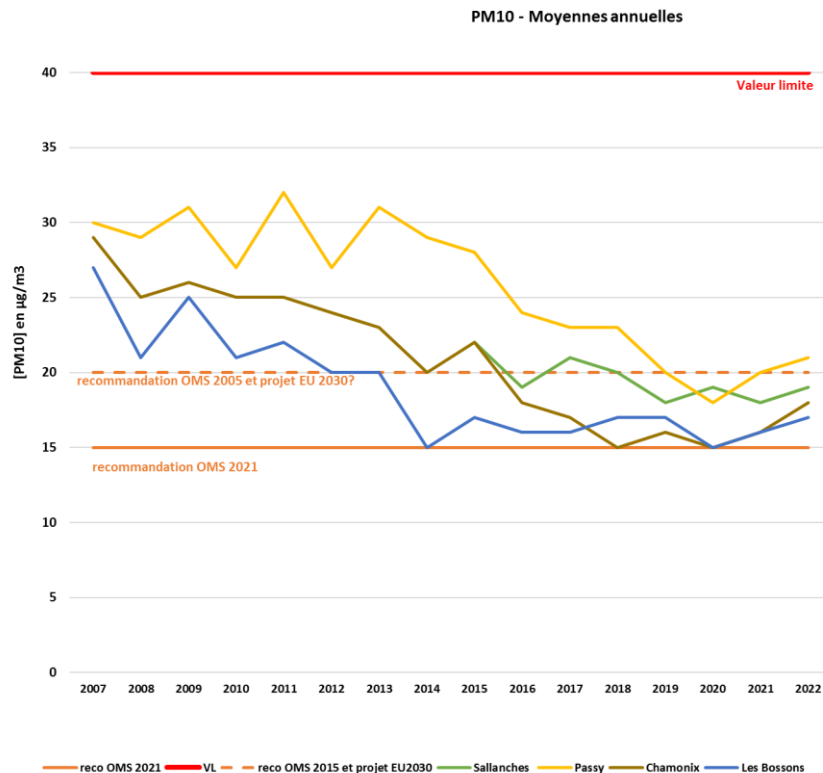
OMS 2021 et proposé par l'EU 2030:
Dépassement du 45µg/m³ et non du 50µg/m³ journalier actuel.

22 dépassements en 2022 sur la station de Passy (18 autorisés par an).



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations moyennes annuelles de PM10

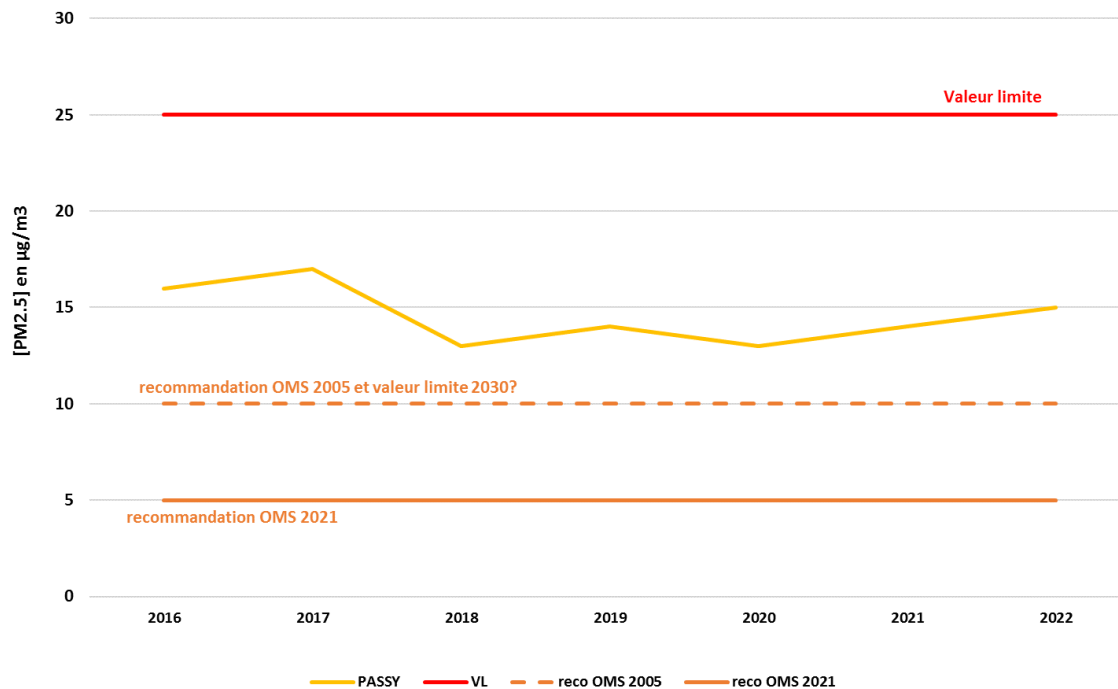


AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations moyennes annuelles de PM_{2,5}



PM_{2,5} - Moyennes annuelles- sites de fond

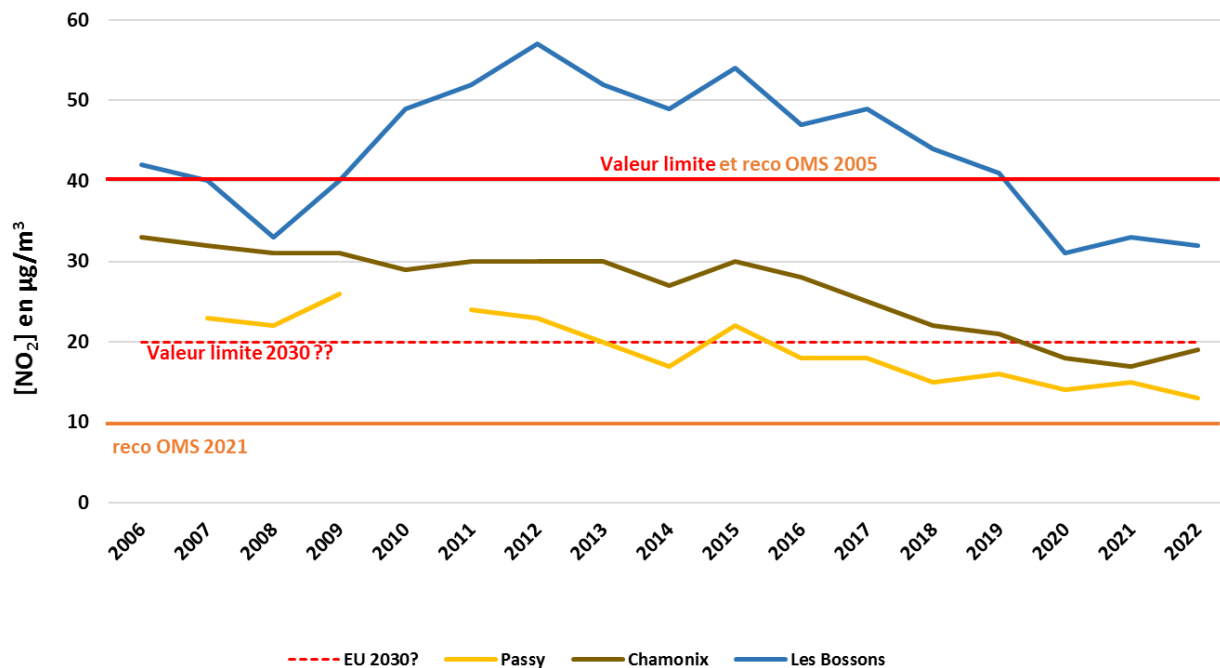


AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations moyennes annuelles de NO₂



NO₂ : moyennes annuelles



ÉVALUATION - OPPORTUNITÉ DE MISE EN RÉVISION



R. 222-30 du code de l'environnement

- Au moins tous les cinq ans, la mise en oeuvre du plan fait l'objet d'une **évaluation** par le ou les préfets concernés.
- A l'issue de cette évaluation, le ou les préfets concernés peuvent mettre le plan en **révision**

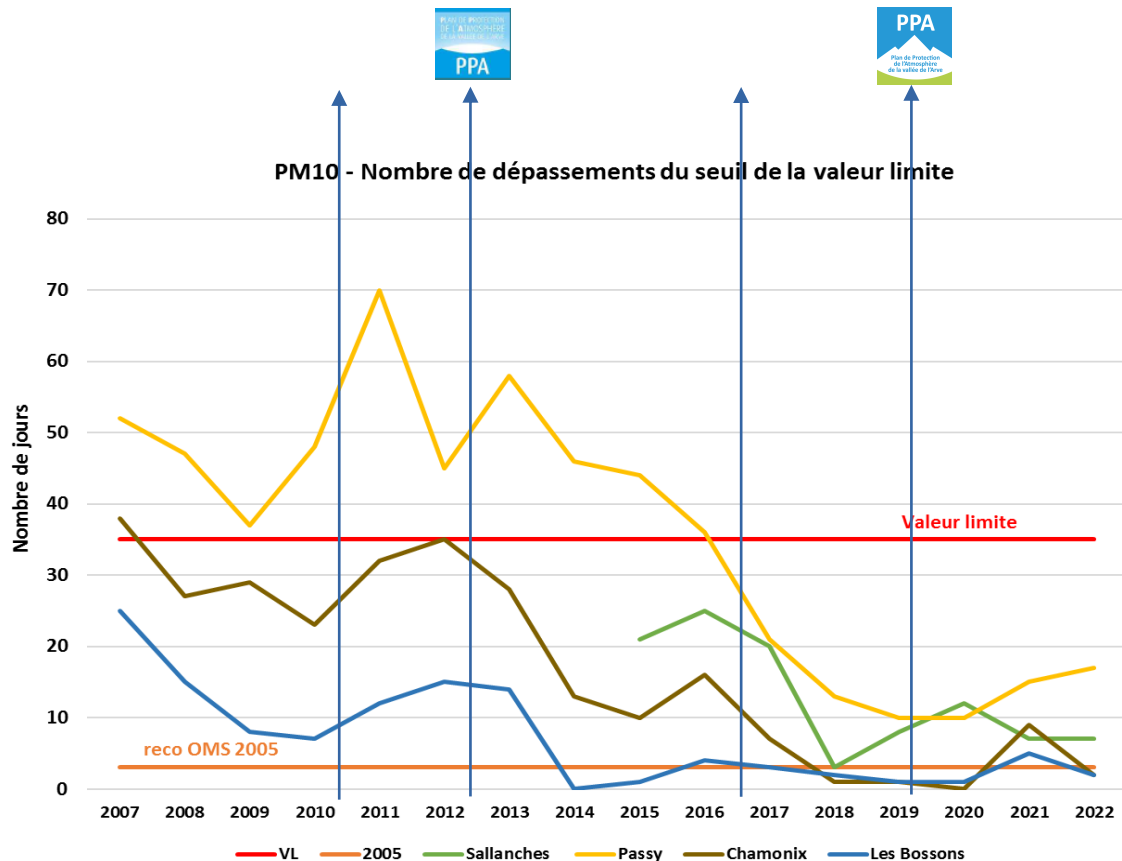
ÉVALUATION - OPPORTUNITÉ DE MISE EN RÉVISION



L.222-4 Code de l'environnement → obligation d'un PPA :

- dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants
- dans les zones de non respect des normes qualités de l'air (fixées au L 221-1)

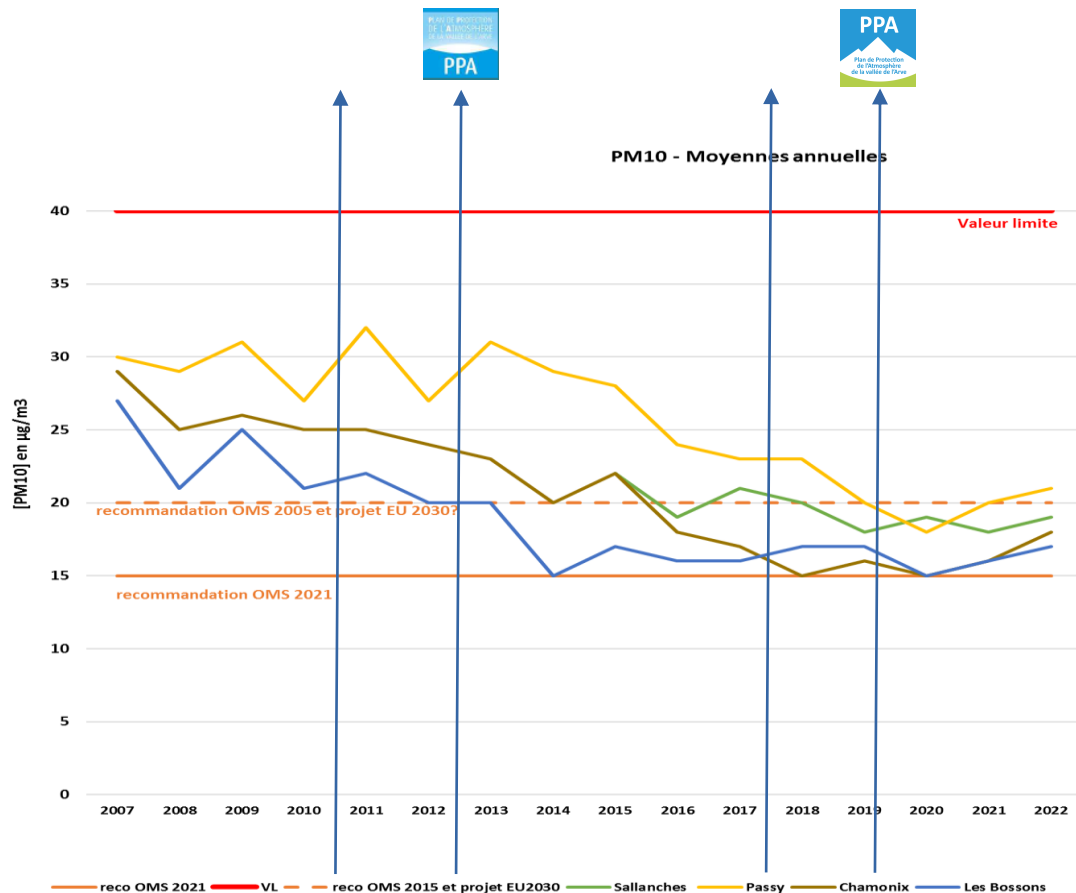
ÉVALUATION - OPPORTUNITÉ DE MISE EN RÉVISION



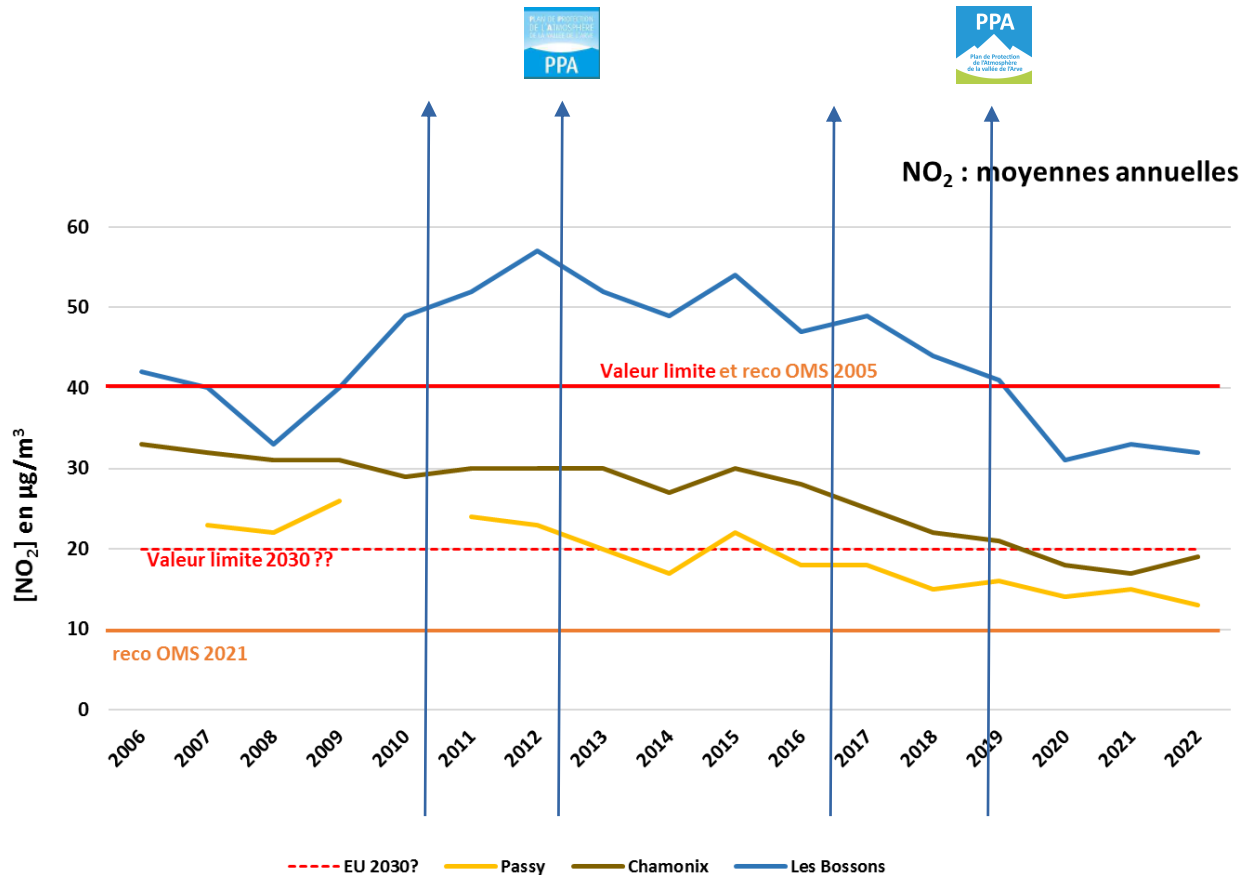
Calendrier du PPA2

- Lancement évaluation 21/09/2016
- Décision de mise en révision 10/07/2017
- Adoption PPA2 29/04/2019

ÉVALUATION - OPPORTUNITÉ DE MISE EN RÉVISION



ÉVALUATION - OPPORTUNITÉ DE MISE EN RÉVISION



3. CALENDRIER DES PROCHAINES COMMISSIONS

CALENDRIER DES COMMISSIONS POUR 2023



Commission Résidentiel & Tertiaire	Commission Activités Economiques	Commission Transports & Mobilité	Commission Ressources & Déchets
Lundi 3 Avril 15h30	Lundi 24 avril 9h30	Jeudi 25 mai 9h30	Mardi 16 mai 10h00
Lundi 13 novembre 14h30	Lundi 16 octobre 9h30 (option)	Lundi 20 novembre 9h30	Mardi 24 octobre 10h00

4. QUESTIONS DIVERSES / ÉCHANGES AVEC LA SALLE



*Agir ensemble pour
la qualité de l'air !*

Piloté par



Financé par



Co-animé par

